

# «□ L'État, bien que laïque, veut produire un islam sur mesure □»



1 sur 2 | Le ministre de l'intérieur de l'époque, Gérard Darmanin, a annoncé en février 2024 qu'il souhaitait que le Forif devienne une «fédération» de l'islam de France. Xose Bouzas/Hans Lucas

**Le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, a reçu pour la première fois des représentants du Forum de l'islam de France.**

*Dans Gouverner l'islam en France (1), Franck Frégosi estime que l'organisation de l'islam de France est depuis des décennies modelée par l'État.*

**Le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, a reçu pour la première fois des membres du Forum de l'islam de France (Forif) mardi 4 février. Que peut-on attendre de la reprise du dossier de l'organisation de l'islam de France ?**

Franck Frégosi : La question sera de savoir si M. Retailleau va officialiser le Forif comme l'organe officiel représentant l'islam de France ou s'il va le laisser dans sa forme actuelle, c'est-à-dire une plateforme d'échange sur le culte musulman avec des acteurs de l'islam territorial. À sa création en 2022, le Forif n'était absolument pas présenté comme un organe représentant du culte. Mais avant que Gérard Darmanin ne quitte le ministère de l'intérieur, il a annoncé en février 2024 son souhait que le Forif devienne une « *fédération* » de l'islam de France. Le ministère s'était sans doute rendu compte que le Forif n'était pas une mauvaise initiative mais qu'il fallait aussi une structure investie d'une forme de légitimité à parler au nom de l'islam.

**Dans votre ouvrage, vous expliquez que, depuis les années 1990, l'organisation**

**de l'islam se caractérise par la volonté des pouvoirs publics de trouver des « *partenaires* ». Que voulez-vous dire par là ?**

F. F. : Depuis 1990, les pouvoirs publics sont dans une logique de « *partenariat* » dans leur relation avec le culte musulman. Cela avait commencé avec le Corif (Conseil d'orientation et de réflexion sur l'islam de France) en 1990, et c'est devenu encore plus manifeste avec la « *consultation* » de Jean-Pierre Chevènement en 1999. Certains ministres avaient alors compris qu'il était bon de refléter la diversité des sensibilités de l'islam en France sans s'immiscer dans les querelles doctrinales. Ce partenariat a débouché en 2003 sur la création du Conseil français du culte musulman, qui avait le mérite de symboliser la représentation de l'islam au niveau national, avec des relais en région, les CRCM. Les pouvoirs publics se sont alors associés avec des recteurs de mosquée et des responsables de fédération.

Toutefois, ce dispositif s'est révélé extrêmement lourd : les responsables, tiraillés notamment par leurs liens avec certains États musulmans, avaient des difficultés à prendre des décisions de façon autonome. Gérard Darmanin a décidé d'y mettre un coup d'arrêt en 2021 pour créer une plateforme plus souple, le Forif. Ce faisant, il délaissait en apparence la logique pyramidale pour donner la parole à des acteurs de terrain, venus des territoires. Ce dispositif aurait pu

laisser penser que l'organisation repartait de la base, sauf que le Forif reste encore très contrôlé par l'État puisque ses membres sont désignés par les pouvoirs publics.

**Vous soutenez que l'interventionnisme des pouvoirs publics vis-à-vis de l'organisation du culte musulman s'apparente à une forme de « domestication ». C'est-à-dire ?**

F. F. : Les différentes tentatives d'organisation du culte musulman traduisent la volonté de l'État de doter l'islam d'un mode d'organisation supposé compatible avec la République. Il s'agit aussi de réguler la parole de l'islam dans un contexte de laïcité de plus en plus affirmé, voire d'inciter les musulmans à réformer leur compréhension de leur religion. La notion de « domestication » renvoie à un État qui, à tort ou à raison, tente de mettre en place un islam sur mesure, un islam quasi officiel supposé docile.

Les fameuses lois sur le voile – d'abord la loi de 2004 sur le voile à l'école, puis la loi de 2010 sur le voile intégral – en sont l'illustration, comme le discours des Mureaux où Emmanuel Macron souhaitait l'émergence d'un « *islam des Lumières* ». Ces orientations montrent que la puissance publique – bien que laïque – veut se ménager une marge de manœuvre afin de produire un islam qui ne détonne pas trop par rapport à un ensemble de valeurs présentées comme principielles dans la République. Or on peut s'étonner d'une telle orientation de la part d'un État laïque : l'État n'a pas plus à prêcher les consciences qu'à définir ce que devrait être la norme en matière d'islam. Il appartient par contre aux musulmans de s'emparer de cette question et d'ouvrir différents chantiers. Cette gestion est donc paradoxale à plus d'un titre : d'un côté, on proclame la neutralité religieuse de l'État, et en même temps les pouvoirs publics considèrent qu'ils sont fondés à imposer au culte musulman plus de contraintes qu'aux autres.

**Pourquoi les pouvoirs publics montrent-ils un volontarisme plus affirmé dans la gouvernance de l'islam que dans celle des autres cultes ?**

F. F. : L'islam est une religion qui certes est devenue endogène, mais

qui, à tort ou à raison, et en particulier depuis les attentats, est perçue par certains comme ayant un potentiel subversif. Ces dernières années, une grille de lecture s'est imposée, qui tend à établir – à tort à mon sens – des continuums entre des formes d'islam ordinaires et des expressions islamiques plus maximalistes, politiques ou violentes. Selon les pouvoirs publics, cela justifie de se montrer  plus vigilants et de contrôler davantage le culte. Je crois que les attentats sont certes à prendre en compte, mais sans pour autant considérer que les musulmans ordinaires les plus pieux en sont caution. Nous avons également hérité de la période coloniale l'idée qu'il faudrait réformer l'islam par le haut. Enfin, il est vrai que l'islam ne jouit pas d'une organisation centralisée comme d'autres cultes  : il n'y a jamais eu d'organe suffisamment reconnu pour représenter le culte musulman. Or les pouvoirs publics ont besoin d'avoir un interlocuteur.

### **Quelles pistes d'organisation de l'islam esquissez-vous ?**

F. F.  : Il faut saluer le fait que le Forif donne la parole à l'islam des territoires, mais je pense qu'une organisation du culte au niveau national serait souhaitable. Pourquoi ne pas solliciter dans ce chantier les fidèles de base, ainsi que les imams  ? Cela permettrait de casser l'idée selon laquelle ces instances sont dépourvues de légitimité. Je crois qu'il serait plus judicieux d'associer les fidèles, mais aussi les imams, puisqu'il s'agit de statuer sur leur prédication, leur statut et leur formation. Souvent, ces dispositifs parlent d'eux sans pour autant leur donner la parole.

**Recueilli par Marguerite de Lasa**

*(1) Paru le 31 janvier, Seuil, 384 p.*

**Franck Frégosi**

Directeur de recherche au CNRS